

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-disponibilite-systeme-surveillance>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Problème de disponibilité d'un système de surveillance de la puissance nucléaire du réacteur 6**

**17 février 2021**

## **France : Gravelines : Problème de disponibilité d'un système de surveillance de la puissance nucléaire du réacteur 6**

**Le 19 février 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des spécifications techniques d'exploitation concernant la disponibilité d'un système de surveillance de la puissance nucléaire du réacteur 6.**

### **Ce que dit l'ASN :**

#### **Non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur**

Publié le 04/03/2021

Le 19 février 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des spécifications techniques d'exploitation concernant la disponibilité d'un système de surveillance de la puissance nucléaire du réacteur 6.

L'exploitant doit surveiller en permanence le flux de neutrons émis par le cœur du réacteur afin de pouvoir détecter et maîtriser toute augmentation intempestive de puissance. Il dispose pour cela de divers moyens de mesures : les chaînes de puissance utilisées en fonctionnement normal (CNP), les chaînes intermédiaires utilisées lors du démarrage du réacteur (CNI), et les chaînes de niveau source, capables de mesurer de très faibles flux lorsque le réacteur est à l'arrêt (CNS).

Le 14 février 2021, le réacteur 6 était en arrêt fortuit, refroidi par les générateurs de vapeur, à la suite d'une anomalie sur un transformateur auxiliaire. Lors de la mise à l'arrêt du réacteur, l'exploitant a identifié une différence de mesure entre les deux CNS. Le rapport du taux de comptage entre les deux CNS étant supérieur à 2, une CNS a été déclarée indisponible. Les spécifications techniques d'exploitation demandaient d'effectuer la réparation de cette CNS sous 3 jours.

Le 17 février 2021, le réacteur était en arrêt normal, refroidi par le système de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA). Les contrôles réalisés ont conclu à la défaillance d'une CNS située dans le puits de cuve du réacteur. La réparation de cette CNS nécessitait d'entrer dans le bâtiment réacteur. Une telle intervention ne permettait pas une réparation dans le délai de 3 jours prescrit par les spécifications techniques d'exploitation. La protection du réacteur est toutefois restée disponible grâce à la deuxième CNS.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement ou sur les travailleurs. Il est classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

La CNS a été réparée le 21 février 2021.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation-du-reacteur6>

---

## Ce que dit EDF :

### **Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 1, lié au non-respect d'un délai d'intervention sur l'unité de production n°6 de la centrale de Gravelines**

Publié le 22/02/2021

Le 14 février 2021, l'unité de production n° 6 est à l'arrêt, suite à un dysfonctionnement sur le transformateur auxiliaire. Le réacteur est « à l'arrêt normal avec refroidissement sur les générateurs de vapeur » (AN/GV). Durant la mise à l'arrêt du réacteur, un écart de mesure est identifié entre les deux matériels assurant le suivi en continu de la puissance nucléaire du réacteur. Le service automatisme engage alors un diagnostic technique afin d'en identifier l'origine. Lorsque l'une des deux chaînes de mesure est indisponible, la conduite à tenir, décrite dans les spécifications techniques d'exploitation, impose une réparation du matériel sous trois jours. La nature de l'intervention et sa localisation (intervention nécessaire dans le bâtiment réacteur au niveau du puits de cuve) n'ont pas permis de respecter le délai imposé par les spécifications techniques d'exploitation. Immédiatement, les équipes de conduite ont procédé à un changement d'état du réacteur n°6, qui a été passé en « arrêt normal sur le circuit de refroidissement du réacteur à l'arrêt » (AN/RRA).

Cet événement n'a pas eu d'impact sur la sûreté des installations ni sur l'environnement. S'agissant d'un non-respect des spécifications techniques d'exploitation, la direction de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré cet événement auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire le 19 février 2021 au niveau 1 sous l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-gravelines/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-surete-de-niveau-1-lie-au-non-respect-d-un-delai-d-intervention-sur-l-unite-de-production>